



demande de déblocage de parts sociales

Par **ankarea**, le **11/02/2008** à **10:51**

bonjour maitre,rnrnJ'ai travaillé durant 2 ans dans une scoop ou j'ai acheté des parts sociales de manieres obligatoires tous les mois. Lorsque j'ai quitté la société l'employeur avait 5 ans pour me les restituer.rnDepuis, il y a eu la loi du 8 fevrier 2008 concernant le pouvoir d'achat qui a été votée et je souhaite savoir si je peux demander le déblocage anticipé de mes parts sociales.rnDans l'attente d'une réponse, veuillez agréer, maitre, l'expression de mes sinceres salutations.rnCorinne LASSUS